

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018 – 484 DU 17 OCTOBRE 2018**  
accordant la nationalité béninoise à monsieur  
**Soumaïla DIABATE.**

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la loi 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;  
**vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;  
**vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;  
**vu** la requête en date à Cotonou du 23 mars 2015 de monsieur Soumaïla DIABATE et l'ensemble des pièces produites ;  
**sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,  
**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Soumaïla DIABATE**, né le 23 juillet 1970 à Badogo (Mali), fils de Mamary DIABATE et de Maïmouna DIABATE.

## Article 2

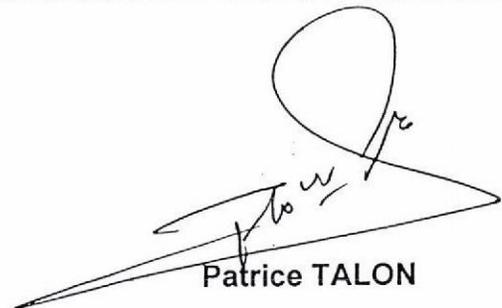
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;  
INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.